

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-3-6

Séance du vendredi 16 novembre  
2018

### SOUTIEN DEPARTEMENTAL A L'AEROPORT DE COLMAR HOUSSEN

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 12 octobre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 € au bénéfice de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS afin de contribuer à son équilibre budgétaire pour l'année 2018, dans le cadre de l'exercice de ses activités pour l'aviation sportive locale et touristique. Les modalités de versement de l'aide sont les suivantes :
  - o un acompte de 50 % sous réserve de la production du budget prévisionnel et après la signature de la convention par les parties,
  - o le solde au cours du deuxième semestre 2018 au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat ou du compte administratif de l'exercice N-1 ou d'un bilan et compte de résultat intermédiaire et de la prévision des dépenses pour le ou les dernier(s) mois de l'année,
- Autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190,
- Accorde une subvention d'investissement de 120 000 € (soit 24,9 % d'une dépense subventionnable de 481 800 €), à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS pour l'entretien, la sécurisation et la mise en conformité des installations aéroportuaires, dans le cadre de l'exercice de ses activités pour l'aviation sportive locale et touristique. Les modalités de versement de l'aide sont les suivantes :
  - o un acompte de 50 % après signature de la convention par toutes les parties et au vu du décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises,
  - o le solde au vu d'un décompte financier définitif de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises et au vu du plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution des autres subventions,
- Autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 1342, service 190,
- Approuve les deux conventions de financement y afférentes, jointes en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité